



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes du Territoire De**  
**Lunéville A Baccarat**  
  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 27 FÉVRIER 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	56	56 + 16 pouvoirs

Date de convocation 21 février 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Réservoir - 2 cours de Verdun à Lunéville, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Thomas MELLE, Martial BANNEROT, Christian GEX, Sabine TIHA, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PÉRISSÉ, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Matthieu SIGIEL, Alain FORTIER, Christine THOMAS, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Joël DONATIN.**

Absents : **Rose-Marie FALQUE, Laurent KUREK, Thierry BIET, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Jean-Marie LARDIN, Murielle GRIFFOUL, Valérie DIDIER, Audrey FINANCE.**

Représentés : **Jocelyne CAREL à Gérard RITZ, Didier COLIN à Sabine TIHA, Yvette COUDRAY à Christian GEX, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Fabien KREMER à Florence DUPAYS, Michel GRAVIER à François GENAY, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Frédéric BREGEARD, Virginie GENOT à Marie VIROUX, Jonathan HAUVILLER à Ludovic CHAUMET, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Etienne MAIRE à Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Catherine PAILLARD à Jacques LAMBLIN, Thibault VALOIS à Anne-Marie DI MARINO, Jean-Luc DEMANGE à Alain FORTIER, Ludivine GEANT à Laurie PÉRISSÉ.**

**Monsieur Alain FORTIER** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – Participation à la procédure de consultation lancée par le CDG 54 pour le risque prévoyance des garanties complémentaires au statut**  
**Rapporteur : Bruno MINUTIELLO**  
**N° de délibération : 2025\_036**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
56	16	72	0	0	0

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, non transposé à ce jour ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle en date du 4 novembre 2020 donnant pouvoir de délégation du CA au Président de procéder au renouvellement de la convention de participation sur le risque Prévoyance à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Considérant que les taux de cotisations appliqués étaient plus attractifs que le contrat conclu en direct par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la CCTLB adhère au contrat prévoyance du Centre De Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54).

En application de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, les employeurs publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, ainsi que le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 fixent à ce jour les conditions de mise en place de cette protection sociale complémentaire.

Compte tenu de ces évolutions légales et réglementaires, un marché public doit être formalisé par le CDG 54 afin de retenir un opérateur qui couvrira ce risque.

Le CDG 54 va lancer prochainement le marché public en précisant dans son cahier des charges qu'il devra prendre en compte les dispositions énoncées ci-dessus et celles de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 qui peuvent dès à présent s'appliquer.

Si certaines dispositions réglementaires restent encore à préciser, la mise en place du comité de pilotage et de suivi paritaire prévu au point 3.2.2 de l'accord collectif national est d'ores-et-déjà en cours.

Le CDG 54 a sollicité les organisations syndicales représentatives en Meurthe-et-Moselle pour qu'elles désignent leurs représentants ainsi que les représentants des employeurs.

Le CDG 54 invite la CCTLB à se joindre à sa procédure en :

- Lui signifiant son intérêt de participer à cette procédure mutualisée,
- Lui donnant mandat.

Il est entendu qu'à l'issue de la procédure de consultation, la CCTLB conservera entièrement la liberté d'adhérer ou non à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés.

L'adhésion à un tel contrat se fera après avis du Comité Social Territorial, approbation de l'assemblée délibérante et signature d'une convention avec le CDG 54.

*Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,*

- Approuve la procédure de consultation lancée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle concernant le risque prévoyance des garanties complémentaires au statut ;
- Donne mandat au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour couvrir le risque prévoyance qu'il va engager en 2025 avec prise d'effet du contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Communique au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat nécessaires à la consultation ;
- Précise que ce mandat n'engage pas la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat qui décidera, en fonction des résultats obtenus, d'adhérer ou non au contrat groupe. La décision d'adhésion fera l'objet d'une délibération ultérieure après informations des tarifs et garanties résultant de la mise en concurrence.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Bruno MINUTIELLO, Président

Une signature numérique stylisée en lignes grises, représentant le nom Bruno Minutiello.

Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO  
2025.03.03 17:16:00 +0100  
Ref:8270176-12413017-1-D  
Signature numérique  
le Président